



Fonds pour l'adaptation des soins de santé primaires



Soins de santé primaires

Les soins de santé primaires constituent la base du système de soins de santé. Lorsque la population canadienne a besoin de soins de santé, elle cherche habituellement des services de santé primaires. Elle consulte un médecin de famille ou une infirmière praticienne, téléphone à une ligne info-santé, rencontre un travailleur en santé mentale ou sollicite les conseils d'un pharmacien.

En tant que point de départ à l'intérieur du continuum de soins, les soins de santé primaires mettent en relief la promotion de la santé et la prévention des maladies et font appel aux autres services de santé lorsque des soins spécialisés sont nécessaires.

Les besoins en soins de santé primaires sont différents dans chaque communauté. Le but du renouvellement des soins de santé primaires est d'améliorer la qualité, l'accessibilité et la durabilité des soins de santé de première ligne en vue d'assurer que la population canadienne reçoive les soins les plus pertinents, par le fournisseur le plus approprié, au moment et à l'endroit précis où elle en a besoin. Le renouvellement des soins de santé primaires constitue aussi un élément clé pour atteindre, dans l'ensemble, des soins de santé efficaces, en temps opportun et de qualité.

Les caractéristiques communes du renouvellement des soins de santé primaires offriront plusieurs avantages à la population, quel que soit l'endroit où elle vit au Canada :

- **les approches pluridisciplinaires** en soins, où les professionnels de la santé collaborent en vue de fournir des soins de santé primaires;
- **l'accès amélioré** aux organismes de soins de santé primaires qui traitent les besoins de soins uniques des populations qu'ils desservent;
- la mise en relief de **la promotion de la santé**, de la prévention des maladies et des blessures et de la gestion des maladies chroniques;
- **une meilleure intégration des services** de concert avec les services disponibles ailleurs, par exemple, les hôpitaux et les spécialistes de soins de santé;
- l'amélioration de **l'accès aux services de santé essentiels, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.**

Dans l'Accord de 2003 sur le renouvellement des soins de santé, les premiers ministres ont convenu que la réforme des soins de santé primaires mènerait à ce que la population reçoive couramment les soins requis par l'entremise d'organismes ou d'équipes pluridisciplinaires de soins primaires. Ceux-ci s'entendent sur l'objectif d'assurer qu'au moins 50 % de leurs citoyens auront accès à un fournisseur pertinent de soins, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, aussitôt que possible, et que cet objectif sera pleinement réalisé d'ici huit ans. Le Fonds pour l'adaptation des soins de santé primaires établit la fondation pour ces changements.

Fonds pour l'adaptation des soins de santé primaires

Le Fonds pour l'adaptation des soins de santé primaires (FASSP) de 800 millions de dollars a été créé en septembre 2000 afin d'appuyer les efforts déployés par les provinces et les territoires ainsi que les autres intervenants pour élaborer et mettre en œuvre des initiatives provisoires de renouvellement des soins de santé primaires. Il a également été conçu afin de permettre aux bénéficiaires d'aborder de très importantes questions de soins de santé primaires, communes à l'échelle nationale ou à deux ou plusieurs compétences.

Le FASSP a cinq objectifs principaux qui correspondent aux avantages des soins de santé primaires : les approches pluridisciplinaires; l'accès amélioré; la promotion de la santé et la prévention des maladies et des blessures; l'intégration de services; ainsi que l'accès aux services de santé essentiels 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Une initiative doit atteindre un ou plusieurs de ces objectifs afin de recevoir un financement. Elle doit également être de nature transitoire en vue d'assurer qu'un changement durable et à long terme se réalise au cours de la durée de vie du fonds. Le financement des initiatives du FASSP continuera jusqu'à la fin du mois de mars 2006.

Cinq enveloppes de financement

Le FASSP dispose de cinq enveloppes de financement. La plupart des fonds sont alloués aux provinces et territoires en vue d'aborder leurs initiatives de renouvellement individuelles. Des activités financées par les quatre autres enveloppes servent à soutenir et à compléter ces initiatives gouvernementales.

Enveloppe provinciale-territoriale (576 millions de dollars)
Partout au Canada, les provinces et les territoires travaillent pour accélérer et élargir les activités de renouvellement des soins de santé qui mèneront vers des soins de santé primaires durables. Avec l'aide de l'Enveloppe provinciale-territoriale, des modèles de soins de santé primaires renouvelés sont mis en œuvre afin de produire des résultats pour la population canadienne : une meilleure santé; un accès amélioré; et des fournisseurs plus satisfaits. Ils font aussi un effort pour réduire la tension dans d'autres secteurs du système de santé, tels que dans les salles d'urgence.

Enveloppe nationale (jusqu'à 79 millions de dollars)
Certaines questions de soins de santé primaires sont d'importance nationale et de ce fait, profitent des démarches nationales. L'Enveloppe nationale appuie les activités de renouvellement qui utilisent une démarche collaborative pour aborder les questions communes et échanger les pratiques exemplaires. L'enveloppe finance aussi les activités qui se concentrent sur cinq éléments de renouvellement communs partout au pays : les soins en collaboration; l'évaluation; la promotion de la santé et la prévention des blessures; la gestion des maladies chroniques; et la sensibilisation du public et des intervenants. De plus, l'enveloppe contribue aux sites utilisés par les fournisseurs, les planificateurs et les administrateurs de soins de santé primaires en vue d'échanger des renseignements et des expériences alors que les initiatives de renouvellement sont mises en œuvre, en plus de fournir des fonds à frais partagés pour les ateliers ou autres activités de réseau avec un fonds principal sécuritaire.

Enveloppe multigouvernementale (jusqu'à 35 millions de dollars)
Le partage des forces et des expériences entre deux ou plusieurs gouvernements provinciaux et territoriaux peut servir à surmonter les obstacles régionaux communs en matière de renouvellement de soins de santé primaires. En collaborant pour aborder un sujet commun, les gouvernements peuvent réaliser des économies d'échelle et accroître l'efficacité en évitant de répéter inutilement les mêmes efforts. L'Enveloppe multigouvernementale aide à financer plusieurs initiatives de ce type pour assurer des résultats au-delà de ceux qu'une province, un territoire ou un intervenant serait en mesure d'obtenir en agissant seul.

Enveloppe autochtone (jusqu'à 35 millions de dollars)
Les Premières nations, les Inuits et les Métis ont des besoins de soins de santé primaires bien particuliers. Plusieurs communautés autochtones nécessitent également un meilleur accès aux soins de santé primaires intégrés. L'Enveloppe autochtone appuie les initiatives de renouvellement de soins de santé primaires qui encouragent les démarches pluridisciplinaires et les démarches adaptées aux différences culturelles en matière de services de santé dans les communautés autochtones. Le financement donne aussi une occasion aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi qu'aux intervenants autochtones de voir à l'intégration des soins de santé primaires en établissant et en renforçant les partenariats, au besoin.

Enveloppe des communautés minoritaires de langue officielle (jusqu'à 30 millions de dollars)
L'Enveloppe des communautés minoritaires de langue officielle appuie les activités qui améliorent l'accès aux services de soins de santé primaires pour les groupes anglophones et francophones en situation minoritaire partout au Canada, comme le développement d'outils d'apprentissage et de formation. L'enveloppe appuie aussi les initiatives qui servent à échanger des renseignements et à renforcer les liens entre les fournisseurs de soins de santé et les autres partenaires, afin d'améliorer la disponibilité de services de soins de santé primaires dans la langue officielle de choix des communautés linguistiques minoritaires.

Pour de plus amples renseignements

Fonds pour l'adaptation des soins de santé primaires
Santé Canada
Immeuble Jeanne Mance, 18^{ième} étage
Indice de l'adresse : 1918B
Pré Tunney
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Téléphone : (613) 954-5163
Télécopieur : (613) 941-7155
Courriel : phctf-fassp@hc-sc.gc.ca
Internet : www.santecanada.gc.ca/fassp

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2004.

Cat. : H21-231/2004
ISBN : 0-662-68201-7
Numéro de Pub. : 1359

